

Bulletin mars

QUI VEUT TUER SON CHIEN L'ACCUSE DE LA RAGE (*dicton populaire*)

Le 8 février 2008, l'ADIS (Association de Défense des Intérêts du Sport - <http://pagesperso-orange.fr/adisport/>) publiait sur son site un article consacré au volley-ball et intitulé « Le scandale des frais avancés par les arbitres ».

Depuis, la FFVB, apparemment aussi destinataire de ce message, a réagi vivement en accusant l'ANAVB d'être à l'origine de cette large diffusion (65 000 adresses électroniques).

En effet, le bureau exécutif du 13 février 2008 condamne l'ANAVB qui « en faisant paraître sur le site de l'ADIS ses seules réactions liées aux frais relatifs à l'arbitrage sans prendre en compte les explications fournies par le Trésorier Général, Christian ALBE, s'est mise d'elle-même hors jeu de la Fédération » (lettre sur notre site).

Condamnation arbitraire ayant pour seul but de chercher à discréditer notre association.

Accusation gratuite, sans preuve et sans le moindre contact préalable avec nous.

Y compris après notre LRAR du 20 février figurant sur notre site.

Cette réaction a au moins le bénéfice de sortir l'ANAVB de l'indifférence qu'entretient la Fédération à son égard depuis sa création en 2004. Nos demandes répétées pour être reçu par un de ses représentants sont restées sans réponse alors que le dialogue aurait facilité la recherche conjointe de solutions sur d'éventuels problèmes liés aux conditions d'intervention des arbitres.

Parmi eux se situent les délais intolérables récurrents des règlements de frais de déplacements et des indemnités d'arbitrage (salle et Beach) qui ont déjà fait l'objet d'échanges de courriers entre la FFVB et l'ANAVB. A ce titre, nous redemandons leur paiement mensuel et l'affectation réelle à l'arbitrage des sommes acquittées par les clubs pour leurs engagements d'équipes.

Ces courriers étant sur notre site, nous supposons que l'ADIS a jugé bon de reprendre nos démarches, les trouvant incontestablement légitimes et concordant certainement avec ses objectifs. D'autant que n'importe quel arbitre lésé par la Fédération, comme tout autre sportif, peut saisir l'ADIS pour défendre ses intérêts auprès de toutes les instances nécessaires.

L'indépendance de l'ADIS n'est ni à démontrer, ni à remettre en cause. Il suffit simplement de se connecter sur son site pour s'en convaincre. Elle proposait d'ailleurs de faire régler directement les frais de déplacements par le club recevant en début de match, alors que l'ANAVB s'est toujours opposée à cette idée qui pénalise les clubs excentrés par rapport à ceux des grandes métropoles.

Ces éléments auraient pu attirer l'attention du Bureau Exécutif avant sa décision. A moins qu'elle ne cherche à balayer une vérité qui dérange en accusant à tort l'ANAVB et non l'ADIS, seule maîtresse de ses propos.

Dans tous les cas, nous remercions l'ADIS pour son intervention et de l'intérêt qu'elle manifeste pour l'évolution de notre discipline.

mars 2008